

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

NOUVELLE-AQUITAINE

**Commission Administrative Paritaire
- NOUVELLE-AQUITAINE - CAP A**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 8 décembre 2022, à 17h30 s'est réuni le bureau de vote, institué par la délibération 2022-1746.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions prévues par le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 et composé comme suit :

Président : Dominique ASTIER

Secrétaire : Laurent COTTIER

Délégués de Listes

Représentants des organisations syndicales :

FO : Christophe PAVIOT

CGT : Emmanuel PEREIRA DA SILVA

UNSA : Véronique DUBERNAT

FSU : Valérie LAINE

FA-FPT : Laurent CHASSEPORT

CFDT : Mickaël GUERIN

Clôture du scrutin

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 17 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.





Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				880
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	139	386		525
Nombre de votes exprimés	138	377		515
Nombre de votes blancs	0	9		9
Nombre de votes nuls	1	0		1
Taux de participation				59,66%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	CGT FO UNSA	133
	FSU	159
	FA-FPT	115
	CFDT	108

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	7
Nombre de représentants suppléants à élire	7

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{515}{7} = \boxed{73,57}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
CGT FO UNSA	133	1
FSU	159	2
FA-FPT	115	1
CFDT	108	1
Total des sièges attribués		5

5 sièges attribués au quotient

2 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CGT FO UNSA	66,5	1
FSU	53	0
FA-FPT	57,5	0
CFDT	54	0





Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CGT FO UNSA	44,33	0
FSU	53	0
FA-FPT	57,5	1
CFDT	54	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	CGT FO UNSA	2
	FSU	2
	FA-FPT	2
	CFDT	1
Total		7

Les organisations syndicales CGT/FO/UNSA ayant déposé une liste commune, la base de répartition des suffrages exprimés est faite à parts égales.

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

7 sièges titulaires à pourvoir - 7 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	2	Titulaire	Amelie COHEN-LANGLAIS	Attaché principal
		Titulaire	Damien MONCASSIN	Directeur territorial
		Suppléant	Caroline BARTHE	Attaché principal
		Suppléant	Fabienne MANGUY	Conservateur en chef (patrimoine)
	2	Titulaire	Jean DORTIGNACQ	Attaché principal
		Titulaire	Agnes BRAHIM GIRY	Ingénieur principal
		Suppléant	Thierry COUTAND	Ingénieur en chef
		Suppléant	Stephanie FREDON	Attaché
	2	Titulaire	Yves-Georges CHAINEAU	Directeur territorial
		Titulaire	Florence GHIOLDI	Attaché
		Suppléant	Myriam FAVREAU	Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)
		Suppléant	Sylvie MAGNIEN DIT CHAMBARD	Attaché
	1	Titulaire	Djamshid SABERAN	Attaché principal
		Suppléant	Catherine VIRDUCCI	Attaché principal

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Bordeaux, jeudi 8 décembre 2022

Le Président



Le Secrétaire



Les délégués de listes

 Fo FSU FAFF CFOT CGT

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

NOUVELLE-AQUITAINE

**Commission Administrative Paritaire
- NOUVELLE-AQUITAINE - CAP B**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 8 décembre 2022, à 17h30 s'est réuni le bureau de vote, institué par la délibération 2022-1746.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions prévues par le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 et composé comme suit :

Président : Dominique ASTIER

Secrétaire : Laurent COTTIER

Délégués de Listes

Représentants des organisations syndicales :

FO : Christophe PAVIOT

CGT : Emmanuel PEREIRA DA SILVA

UNSA : Véronique DUBERNAT

FSU : Valérie LAINE

FA-FPT : Laurent CHASSEPORT

CFDT : Mickaël GUERIN

Clôture du scrutin

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 17 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.



Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				531
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	78	192		270
Nombre de votes exprimés	76	186		262
Nombre de votes blancs	1	6		7
Nombre de votes nuls	1	0		1
Taux de participation				50,85%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	CGT FO UNSA	59
	FSU	99
	FA-FPT	69
	CFDT	35

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	6
Nombre de représentants suppléants à élire	6

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{262}{6} = \boxed{43,67}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
CGT FO UNSA	59	1
FSU	99	2
FA-FPT	69	1
CFDT	35	0
Total des sièges attribués		4

4 sièges attribués au quotient

2 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \text{Moyenne de la liste}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CGT FO UNSA	29,5	0
FSU	33	0
FA-FPT	34,5	0
CFDT	35	1





Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CGT FO UNSA	29,5	0
FSU	33	0
FA-FPT	34,5	1
CFDT	17,5	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats





Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	CGT FO UNSA	1
	FSU	2
	FA-FPT	2
	CFDT	1
Total		6

Les organisations syndicales CGT/FO/UNSA ayant déposé une liste commune, la base de répartition des suffrages exprimés est faite à parts égales.

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

6 sièges titulaires à pourvoir - 6 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	1	Titulaire	Emmanuel PEREIRA DA SILVA	Technicien principal de 1ère classe
		Suppléant	Frederic BOSSELLI	Technicien principal de 1ère classe
	2	Titulaire	Helene MOUTY	Rédacteur principal de 2ème classe
		Titulaire	Daniel BEAUDET	Technicien principal de 1ère classe
		Suppléant	Caroline VIGIER	Rédacteur principal de 1ère classe
		Suppléant	Nathalie BONNEAU	Rédacteur principal de 1ère classe
	2	Titulaire	Cyrille GRANIER	Technicien principal de 1ère classe
		Titulaire	Severine DUCHESNES	Rédacteur
		Suppléant	Emilie COURTY	Rédacteur principal de 2ème classe
		Suppléant	Laurent POUPIN	Technicien
	1	Titulaire	Stephane ROUSSEL	Technicien principal de 1ère classe
		Suppléant	Christine PINEL	Rédacteur principal de 1ère classe

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Bordeaux, jeudi 8 décembre 2022

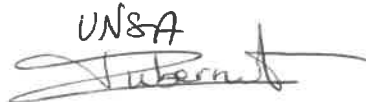


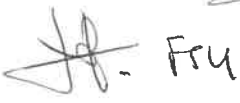
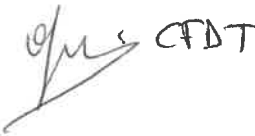

Le Président



Le Secrétaire



Les délégués de listes

UNSA
 FO
 FAFPT
 FSU
 CFTD
 CGT


PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

NOUVELLE-AQUITAINE

**Commission Administrative Paritaire
- NOUVELLE-AQUITAINE - CAP C**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 8 décembre 2022, à 17h30 s'est réuni le bureau de vote, institué par la délibération 2022-1746.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions prévues par le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 et composé comme suit :

Président : Dominique ASTIER

Secrétaire : Laurent COTTIER

Délégués de Listes

Représentants des organisations syndicales :

FO : Christophe PAVIOT

CGT : Emmanuel PEREIRA DA SILVA

UNSA : Véronique DUBERNAT

FSU : Valérie LAINE

FA-FPT : Laurent CHASSEPORT

CFDT : Mickaël GUERIN

Clôture du scrutin

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 17 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.







Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				5888
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	1459	722		2181
Nombre de votes exprimés	1394	710		2104
Nombre de votes blancs	47	12		59
Nombre de votes nuls	18	0		18
Taux de participation				37,04%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	FO	258
	CGT	567
	UNSA	287
	FSU	433
	FA-FPT	277
	CFDT	282

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{2104}{8} = \boxed{263}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
FO	258	0
CGT	567	2
UNSA	287	1
FSU	433	1
FA-FPT	277	1
CFDT	282	1
Total des sièges attribués		6

6 sièges attribués au quotient

2 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
FO	258	1
CGT	189	0
UNSA	143,5	0
FSU	216,5	0
FA-FPT	138,5	0
CFDT	141	0







Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
FO	129	0
CGT	189	0
UNSA	143,5	0
FSU	216,5	1
FA-FPT	138,5	0
CFDT	141	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat







Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	FO	1
	CGT	2
	UNSA	1
	FSU	2
	FA-FPT	1
	CFDT	1
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	1	Titulaire	Thierry DAIGUEPERSE	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Sylvie DEFER	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
	2	Titulaire	Michel FOURLOUBEY	Agent de maîtrise principal
		Titulaire	Anthony DUPUY	Adjoint technique territorial
		Suppléant	Sandrine DJAHNIT	Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement
		Suppléant	Marion JOUSSEIN	Adjoint technique territorial
	1	Titulaire	Didier AYALA	Agent de maîtrise
		Suppléant	Celine LAFFITTE	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
	2	Titulaire	Bernard MORETTI	Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement
		Titulaire	Karine RODRIGUES	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Valerie LAINE	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Suppléant	Christelle HILLAIRET-LANDRE	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
	1	Titulaire	Michel PELTIER	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Nathalie SCHIMEL	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
	1	Titulaire	Mickael GUERIN	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Suppléant	Philippe SOSTER	Agent de maîtrise

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Bordeaux, jeudi 8 décembre 2022

Le Président



Le Secrétaire



Les délégués de listes

VNSA
Hubert

FO

FAPPT

PSU

CFDT

CGT

